



APPEL D'OFFRES

2 CONSULTANCES EXTERNES

**"RÉVISION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE FAIRe UN MONDE ÉQUITABLE AVEC
L'OBTENTION D'UN RESCRIPT FISCAL DE RECONNAISSANCE DE L'INTÉRÊT
GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION
ET ACCOMPAGNEMENT A LA RÉÉCRITURE DES STATUTS "**

Date de publication : 01.06.2022

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DU CONTEXTE

FAIR[e] Un Monde Équitable, association à but non lucratif créée en 2010, a pour objet social l'amélioration de la situation humaine, sociale et économique des travailleurs, artisans et producteurs agricoles, particulièrement les plus marginalisés vivant dans les pays les plus défavorisés. Mouvement citoyen, FAIR[e] Un Monde Équitable participe à la transformation des modes de consommation, en sensibilisant à leur impact sur l'humain et la planète, en demandant à tous les acteurs des filières, plus d'équité, de solidarité et de justice sociale, en lien avec l'ODD 12. Il fédère et renforce les initiatives individuelles et collectives qui souhaitent construire de nouvelles formes de relations et d'échanges, porteurs de valeurs. Sur le terrain, ses bénévoles, parfois réunis en associations locales, agissent au quotidien avec les différentes cibles d'un territoire.

1.1 Résumé de l'action

Dans le cadre de la place accordée à l'éducation à la consommation responsable (ODD 12), FAIR[e] Un Monde Équitable a un rôle majeur à jouer et cherche à augmenter ses financements pour avoir davantage de moyens. Or l'association, par inexpérience fiscale, est assujettie depuis pratiquement sa création aux impôts commerciaux : les services des impôts en 2012 et 2013 ont jugé que, même sans vendre, pourtant acteur de l'éducation, l'association était porteuse d'un objectif lucratif. Ce jugement prive l'association d'un pan important de financements privés : le mécénat. Déjà financée largement par le secteur public, avoir une stratégie de développement économique privé lui permettrait de renforcer et de diversifier ses fonds et d'accéder à des moyens supplémentaires, pour mener à bien ses actions. En préalable de cette stratégie, un travail de révision du statut fiscal est obligatoire, à travers l'analyse des statuts, des missions et la proposition d'un rescrit fiscal. Ce travail aurait dû être fait depuis longtemps pour sortir de cet écueil, mais l'association n'était pas dans la même structuration politique, économique et administrative. C'est aujourd'hui vital pour son développement.

La présente mission de consultance qui s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement FRIO contribuera à accompagner FAIR[e] Un Monde Équitable dans la révision et le renforcement du modèle économique de l'association, afin de développer sa capacité d'actions nationales, avec le recrutement de 2 consultants différents.

1.2 Contexte de la demande

Nous fêtons nos 10 ans d'existence, ce qui est une occasion de faire le point et de se réinterroger sur notre adéquation avec l'évolution sociétale. Nous avons réussi en 10 ans à prouver la nécessité d'avoir un réseau de consom'acteurs au service d'un commerce équitable, et à faire reconnaître nos actions par nos partenaires de secteur, jusqu'aux bailleurs institutionnels. Nous avons gagné des soutiens financiers et les maintenons. La crise a accentué la prise de conscience écologique et sociale des citoyens, des entreprises, et ce contexte nous pousse à développer davantage nos actions d'éducation/sensibilisation, d'accompagnements de différents publics, et de mobilisation citoyenne, pour répondre à cette demande croissante de clés d'actions et à l'enjeu grandissant de bascule sociétale.

Nous sommes bien soutenus par des financements publics : le changement d'échelle passera par un renforcement de nos moyens financiers privés.

En effet, de plus en plus de financements privés sont fléchés sur des missions similaires aux nôtres. Nous ne pouvons aller chercher les plus courants car notre statut fiscal empêche tout mécénat et freine toute possibilité de faire appel aux dons, étant dans l'impossibilité d'émettre un reçu fiscal.

Sans être conseillés, persuadés de notre légitimité, nous avons en 2012 demandé un rescrit fiscal, pour faire bénéficier nos donateurs, individuels ou non, du régime de mécénat en toute légalité. Nous avons reçu un refus de la part des impôts, s'appuyant sur nos statuts disant que nous sommes au service de nos membres «de fait, le mouvement est un collectif d'associations, (..) dont l'objectif est d'appuyer et démultiplier les actions de sensibilisation, de communication et de lobbying de ses membres. (..) Sans méconnaître la finalité des actions, la finalité du mouvement est d'animer et de coordonner le réseau de ses adhérents, engagés dans une action militante de promotion du commerce équitable. »

Nous avons fait appel. La Direction générale des impôts d'Ile de France en 2013 a considéré que non seulement, l'association n'était pas éligible au rescrit fiscal mais que nous avions « une activité lucrative », en arguant cette fois sur notre modèle économique, qui nous faisait dépendre à plus de 70 % d'un label de commerce équitable, partenaire historique ayant soutenu notre création.

Nous ne vendons rien, et correspondons à une association d'intérêt général. Néanmoins, nous avons donc

jeté l'éponge et accepté notre situation fiscale pendant plusieurs années.

Aujourd'hui, ce statut fiscal actuel est un frein à notre développement économique (recherche de mécénat et dons) et risque de limiter notre apport à la transition nécessaire. Nous sommes bloqués dans notre évolution par cette situation financière et avons besoin d'un accompagnement pour identifier clairement les possibilités de modification des statuts, de présentation de nos missions d'intérêt général et élaborer un nouveau rescrit fiscal.

2. OBJECTIFS DES 2 MISSIONS DE CONSULTANCE

2.1 Objectifs :

Objectif général

Revoir et renforcer le modèle économique de l'association, pour développer sa capacité d'actions nationales.

Objectifs spécifiques

OS1 : Identifier et valoriser nos activités d'intérêt général (ou celles qui en relèvent), dans de nouveaux statuts.

OS2 : Obtenir un nouveau statut fiscal de l'association FAIRe.

2.2 Résultats attendus :

OS 1 : Identifier et valoriser nos activités d'intérêt général (ou celles qui en relèvent) dans de nouveaux statuts.

Résultat attendu : redéfinition des missions pour coller à l'intérêt général, rédaction et validation collective de nouveaux statuts intégrant les missions d'intérêt général du mouvement.

Indicateurs :

- Temps de réflexion et de décision collective avec les membres sur les missions actuelles et celles pouvant relever de l'IG
- Conseil et analyse des missions, mise en conformité avec le statut fiscal d'intérêt général et l'audit fiscal du consultant 2 (avocat fiscaliste)
- Corédaction de nouveaux statuts, appropriation des changements statutaires par les membres du réseau en AGE

Activités consultant 1 :

Étape 1 - 2 jours : Appropriation de la définition d'IG et identification des missions en relevant

- 1 journée de travail d'analyse des missions de FAIRe avec la grille IG. Cette journée inclut les membres de l'association.

>> élaboration des missions d'IG

Étape 2 - 3 jours : Récolte d'informations sur l'IG

- Réalisation d'un benchmark sur les statuts d'associations proches
- Rédaction du questionnaire sur la perception de l'intérêt général d'un mouvement comme FAIRe, entretiens auprès des partenaires (MHF, AEF, BEF, ADM, BCA, CEF) et synthèse des résultats

>> apports sur les missions retenues

Étape 3 - 2 jours : Appui à la gouvernance

- Participation à la présentation de l'audit fiscal réalisé par l'avocat
- Mise en conformité des missions avec l'audit fiscal
- Préconisations sur les changements à mettre en oeuvre

Étape 4 - 2 jours : Co-rédaction des statuts

- Appui à la rédaction des statuts, en proposant des amendements

Étape 5 - 1 jour : Validation des statuts en AGE

- Animation d'une journée en interne

OS2 : Obtenir un nouveau statut fiscal de l'association FAIRe, afin de mobiliser des fonds

privésRésultats attendus :

- Démontrer que l'association remplit l'ensemble des conditions posées par l'administration pour être considérée comme non lucrative (gestion désintéressée, positionnement par rapport à la concurrence commerciale, respect de la règle des "4P"...) et comme pouvant être regardée comme étant d'intérêt général au sens des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, et ainsi disposer de la faculté de délivrer des reçus fiscaux.
- Obtenir un nouveau statut fiscal de l'association FAIRE
- Une diversification des fonds de FAIRE est possible

Indicateurs :

- Un audit fiscal est réalisé
- Une demande de rescrit fiscal est déposée à l'administration fiscale.
- La demande de rescrit fiscal est obtenue.

Activités consultant 2 :

Étape 1 - 4 jours : Réalisation d'un audit fiscal sur analyse des échanges avec l'administration, des missions actuelles de FAIRE et préconisations sur les changements à effectuer (rescrit possible, part d'activités, ...)

Étape 2 - 1 jour : Appui à la gouvernance, en commun avec le consultant 1, et prise de décision quant aux suites à donner

Étape 3 - 6 jours : Rédaction d'un nouveau rescrit et suivi auprès des impôts

3. DURÉE DE LA MISSION ET MODALITÉS FINANCIÈRES

La mission proposée couvrira la **période du 01 juillet 2022 au 30 mai 2023**.

Le budget disponible pour effectuer cette mission est d'un **montant maximum de 20 160 EUR TTC soit 10 560€ (11 jours) pour le consultant 2 et 9 600€ (10 jours) pour le consultant 1**.

Cette prestation est cofinancée dans le cadre du **dispositif FRIO de Coordination Sud**. A ce titre, un bilan tripartite entre FAIRE Un Monde Équitable, le prestataire et la chargée de mission FRIO de Coordination Sud sera à prévoir à l'issue de la mission.

4. MODALITÉS D'INTERVENTION

La 1^{ère} mission de consultance consistera à nous accompagner en interne sur la bascule vers l'intérêt général. Il s'agira à la fois de nous accompagner dans l'analyse de nos missions actuelles, de nous nourrir à travers un benchmark de statuts et missions d'associations d'intérêt général et des conseils par-rapport à notre situation et nous aider dans la rédaction collective et la validation des statuts. Ce profil devra avoir à la fois l'expertise des associations d'intérêt général, pour nous conseiller et être capable de nous faire évoluer et questionner grâce à des outils collaboratifs (profil accompagnement au changement).

La 2^e mission de consultance nécessite une forte expertise en fiscalité et une très bonne connaissance du monde associatif et de l'intérêt général. Notre cas est complexe, donc nous souhaitons quelqu'un d'expérimenté. Nous souhaitons une consultance d'expertise et de conseil, d'avocat fiscaliste qui soit capable d'auditer, d'écouter, de nous conseiller et de rédiger un rescrit et de nous défendre.

Nous mettrons en œuvre deux niveaux : stratégique et opérationnel.

1. stratégique/validation

La gouvernance de FAIRE, c'est-à-dire le Conseil national et l'Assemblée générale, sera impliquée à de nombreuses reprises, sera responsable de la mission.

- Le conseil national sera informé lors de chacune de ses réunions de l'avancée des travaux et consulté lors de chaque étape des accompagnements. Il sera le lieu des prises de décision quant au dépôt d'un rescrit ou non, en fonction de l'audit fiscal. Il choisit les consultants. Il se dote d'un ou deux administrateurs référents.
- L'Assemblée générale sera le lieu de validation des statuts et sera impliquée dans la décision.

2. Opérationnelle/suivi

- Création ad hoc d'un comité de suivi de la mission et de la relation consultance, composé de 1 ou 2 administrateur.rice.s nationaux, et de la coordinatrice, cheffe de projet, avec en appui la RAF. Ce comité aura pour rôle d'organiser, animer les temps de collaboration et de suivre la relation avec les différents consultants. Il se référera au conseil national.
- Les membres seront intégrés au moins 2 fois dans la réflexion et dans la décision : lors d'une journée de réflexion sur l'intérêt général, lors de la participation aux amendements à la proposition de nouveaux statuts, lors de la validation en AGE des nouveaux statuts. Ils seront informés des résultats de l'audit et des suites à donner.

L'action s'étale sur un an au minimum.

5. PRODUCTION DES LIVRABLES

Livrables consultant 1 :

- Analyse des missions de FAIRe selon la grille IG
- Benchmark sur les statuts d'associations proches
- Questionnaire sur la perception de l'intérêt général
- Synthèse des entretiens
- Mise en conformité des missions avec l'audit fiscal
- Préconisations sur les changements à mettre en oeuvre
- Appui à la rédaction des statuts, en proposant des amendements

Livrables consultant 2 :

- Audit fiscal et préconisations sur les changements à effectuer
- Rédaction d'un nouveau rescrit
- Suivi auprès des impôts

6. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT-E (OU DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANT-E-S)

La mission de consultance externe pourra être assurée par **un·e ou plusieurs consultant·e·s**.

Le/la consultant·e (ou l'équipe de consultant·e·s) 1 possède, tout ou partie, des compétences et d'expériences suivantes :

- Une expérience avérée en matière de diagnostic dans le domaine de la communication ;
- Une bonne connaissance des organisations de solidarité internationale et notamment des têtes de réseaux nationales ;
- Une expérience en appui conseil dans le domaine de campagnes de communication grand public ;
- Une expérience en coaching individuel et renforcement de capacités ;
- Un intérêt avéré pour les thématiques : commerce équitable, consommation durable et responsable, filières agricoles et développement rural, solidarité internationale et développement durable.

Le/la consultant-e (ou l'équipe de consultant-e-s) 2 possède, tout ou partie, des compétences et d'expériences suivantes :

- est avocat fiscaliste ;
- a une connaissance pointue de la fiscalité, notamment de l'intérêt général ;
- a déjà eu des expériences d'accompagnement à l'obtention d'un rescrit fiscal d'associations ;
- sait s'adapter au monde associatif et à ses exigences.

7. CALENDRIER DE RÉALISATION DE L'ACTION

Activités	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai
OS1 Étape 1 - 2 jours : Appropriation de la définition d'IG et identification des missions en relevant	x										
OS1 Étape 2 - 3 jours : Réalisation d'informations sur l'IG	x										
OS1 Étape 3 - 2 jours : Appui à la gouvernance			x								
OS1 Étape 4 - 2 jours : Co-rédaction des statuts, partage aux membres			x								
OS1 Étape 5 - 1 jour : Validation des statuts en AGE				x							
OS2 Étape 1 - 4 jours : Audit fiscal et préconisations	x	x									
OS2 Étape 2 - 1 jour : Appui à la gouvernance et prise de décision quant aux suites à donner			x								
OS2 Étape 3 - 6 jours : Rédaction d'un nouveau rescrit et suivi auprès des impôts				x	x	x					

8. MODALITÉS DE REMISE DES PROPOSITIONS

Le/la soumissionnaire est invité.e à répondre au présent appel d'offres en soumettant les pièces suivantes :

- **Une proposition technique et financière (10 pages maximum)**
- **Le-s CV actualisé-s du ou des consultant-e-s**
- **Des références sur des missions similaires**

La proposition doit être valable pendant 60 jours calendaires suivant la date limite de soumission des propositions.

La proposition, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la proposition, seront rédigés **en langue française**.

La proposition financière libellera le prix des services proposés **en euro (EUR) et toutes charges comprises (TTC)**.

La proposition financière devra indiquer des coûts unitaires de services en **coût personne/jour**.

Date limite de soumission des offres	21 juin 2022 à midi.
Soumission de l'offre	Les offres devront être envoyées en format électronique à Estelle Dubreuil, e.dubreuil@faire-equitable.org
Demande de renseignements et éclaircissements	Des renseignements sur la mission peuvent être obtenus auprès de la coordinatrice nationale, Estelle Dubreuil, e.dubreuil@faire-equitable.org 0155863101
Dépouillement des offres et date limite de réponses aux soumissionnaires	Les offres seront analysées au plus tard la semaine du 20 juin 2022. Dans l'idéal, des auditions en visio ou physique seront proposées aux candidats retenus le 22 ou 23 juin. La date limite de réponse par FAIRe Un Monde Équitable aux soumissionnaires est fixée au 27 juin 2022.

Les offres des soumissionnaires seront analysées sur la base des critères suivants :

- **La compréhension des TDR par le prestataire**
- **La méthodologie d'accompagnement proposée** : Clarté et formalisation de la proposition, pertinence de la méthodologie utilisée, innovation et angle d'analyse, implication de la structure
- **L'expérience et les compétences** : connaissance du secteur associatif et de la SI, expérience sur des missions similaires d'accompagnement au renforcement organisationnel, positionnement du prestataire
- **Le respect du budget**